

Nombre de

Conseillers :

29

en exercice :

26

présents :

29

votants :

L'an deux mille vingt six

le : vingt-sept avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

**OBJET :**

**DETERMINATION  
DU NOMBRE DES  
MEMBRES DU  
CONSEIL  
MUNICIPAL QUI  
SIEGERONT AU  
SEIN DES  
COMMISSIONS  
COMMUNALES**

**-PROCURATIONS :**

- M. Franck CALDERINI à Mme Emilie COSSU
- M. Patrick GARGUILO à M. Robert CANAMAS
- M. Bernard NEDJAR à M. Philippe ARDHUIN

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22 ;

**Considérant** les élections municipales en date du 15 Mars 2026 ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche de l'administration de réunir des commissions communales facultatives ;

**Le Conseil Municipal,**

**- DECIDE** d'instituer les trois commissions suivantes :

- \* Finances publiques,
- \* Economie, commerces, entreprises, tourisme,
- \* Associations, Sport, Culture, Jeunesse, Festivités.

**- FIXE** ce nombre à neuf membres pour chacune des commissions.

**POUR : 29**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture**

le :

**Publié ou Notifié**

le : 29-04-2026

Le Maire,  
Philippe ARDHUIN

